

Observatoire du déploiement des réseaux mobiles

Au 1^{er} décembre, près de 52 000 sites 4G et 16 000 sites 5G autorisés en France par l'ANFR

Maisons-Alfort, le 4 décembre 2020 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) actualise son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles et met en ligne les premiers sites 5G autorisés sur le territoire dans Cartoradio.fr et en open data.

Au 1^{er} décembre, **15 901 sites 5G ont été autorisés par l'ANFR, tous opérateurs confondus**. Toutes ces autorisations concernent des sites existants, déjà utilisés par les technologies 2G, 3G ou 4G.

En France, trois bandes de fréquences permettent à ce jour de fournir un service 5G :

- **11 770 sites** sont autorisés la bande 700 MHz (Free Mobile) ;
- **5 000 sites** sont autorisés dans la bande 2 100 MHz (Bouygues Telecom, Orange et SFR) ;
- **1 092 sites** sont autorisés dans la nouvelle bande 3,5 GHz (Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR)¹.

Les cartes nationales des sites 5G autorisés et par opérateur sont disponibles dans le document de l'observatoire.

Lorsqu'un site est autorisé, l'opérateur a le droit de le mettre en service. En cette période de lancement des offres, l'ANFR n'indiquera pas les mises en service 5G, dont l'évolution est quotidienne.

En outre, **51 797 sites 4G sont autorisés en métropole au 1^{er} décembre, dont 46 823 sont déclarés en service**. Au mois de novembre, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

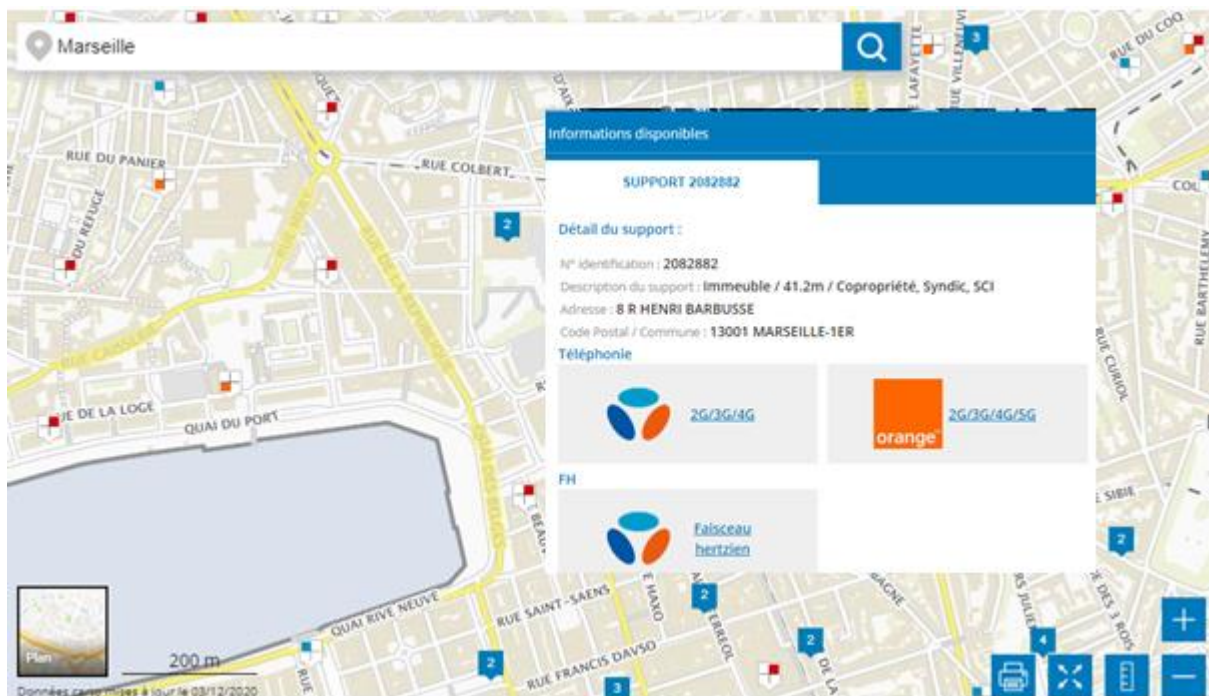
- les demandes d'autorisations des sites 4G se sont accrues de **0,5 %** ;
- les mises en service de sites 4G ont augmenté de **1,1 %**.

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

- Orange (24 395 sites, +368 en novembre 2020) ;
- SFR (20 829 sites, + 243 en novembre 2020) ;
- Bouygues Telecom (20 288 sites, + 332 en novembre 2020) ;
- Free Mobile (18 328 sites, + 325 en novembre 2020).

Pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles, le site Cartoradio.fr permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites autorisés par l'ANFR, et par quel opérateur :

¹ La somme des sites autorisés par bande de fréquences dépasse le total des supports autorisés, certains sites étant mutualisés.



www.cartoradio.fr

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr et data.gouv.fr

Pour en savoir plus :

- [L'observatoire complet du déploiement des réseaux mobiles](#)
- [Les différentes bandes de fréquences de la 5G et leurs propriétés](#)
- [Le mini-site d'information de l'ANFR sur la 5G : 5g.anfr.fr](#)
- [Le tutoriel Cartoradio](#)

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.